

L'an deux mil dix-huit, le onze janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Claude MICHEL, Maire.

Présents : MM Claude MICHEL, Liliane FOLLAIN, David MICHEL, Josette LECOINTE, Mauricette JUBERT, Daniel GOUCHET, Stéphane DUMONTIER, Freddy PETIT, Patricia PEZET, Nathalie DELIQUE

Absents : Nicolas BAUSSARD, Laurent MOREL, Antoine ORNANO, Maïté ROUILLET

Secrétaire de séance : David MICHEL

TARIFS 2018

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il serait bon de renouveler les tarifs des diverses prestations communales, pour l'année 2018. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de reconduire les tarifs de 2017, c'est à dire :

Concession cimetièrre : trentenaire = 200 €, cinquantenaire = 300 €, perpétuelle = 400 €

Columbarium : 10 ans = 400 €, 20 ans = 700 €, 30 ans = 800 €

Salle des Fêtes :

1 Journée : 200 €

2 Journées : 280 €

Vin d'honneur : 60 €

Le couvert : 1 €

Casse vaisselle : 1.50 € / pièce

Electricité : 0.10 € / Kw

Non-respect du règlement ou petite dégradation : 20 €

Salle non nettoyée : 50 €

Casse ou manquant (table, chaise, banc) = 20 €

prise de clés avant la date = 20 €

Location diverses à domicile :

Coupes ou couverts (1 fourchette, 1 couteau, 1 cuillère à café) : 0.10 €/ pièce

Casse ou manquant vaisselle : 1.50 €/ pièce

1 table : 2 €

1 chaise : 1 €

1 banc : 3 €

Casse ou manquant table / chaise / banc : 20 €

EXTENSION RESEAU EAU CHEMIN DES MOINES

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'extension du réseau d'eau chemin des moines qui avaient été commandés par la Commune et le Syndicat des Eaux de Blargies, ont été réalisés en fin d'année 2017, afin de desservir les terrains à bâtir appartenant à la Commune ainsi que le terrain de M. DELIEZ.

Conformément aux modalités de fonctionnement du Syndicat des Eaux de Blargies, les travaux d'extension du réseau d'eau sont à la charge des Communes membres, le Syndicat prend ensuite en charge l'entretien de ce réseau. Afin de pouvoir mandater la facture de l'entreprise TPIP ayant réalisé ces travaux, pour un montant de 7 998.50 € H.T., soit 9 598.20 € T.T.C., Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'accepter le règlement de cette facture. Ainsi que la non répercussion des frais au particulier concerné par cette extension. Après en avoir délibéré, l'unanimité du Conseil municipal accepte de régler cette facture et de ne pas en répercuter les frais au particulier.

DEPLACEMENT BOITE AUX LETTRES DE LA POSTE

Monsieur le Maire informe que la Poste d'Aumale a contacté la Mairie afin de déplacer la boîte aux lettres située au 20 rue Principale, suite à la demande d'un administré. Pour pouvoir la déplacer la Poste a besoin d'une autorisation du Conseil municipal indiquant le nouvel emplacement. Monsieur le Maire propose que celle-ci soit déplacée à l'entrée du lotissement de l'an 2000 côté droit. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition à l'unanimité.

RENOVATION MONUMENT AUX MORTS

Monsieur le Maire rappelle le projet de rénovation du monument aux morts déjà évoqué précédemment. Il informe le Conseil municipal que les pompes funèbres Lefebvre de Formerie ont réalisé un devis pour un montant de 6 605.00 €. Il propose, au Conseil municipal de réaliser une demande de subvention auprès du Ministère de la Défense. Après en avoir délibéré, l'unanimité du Conseil municipal accepte ce projet et charge Monsieur le Maire de réaliser les démarches nécessaires pour la demande de subvention.

LOYERS 2018 Suite à la baisse de l'APL, M. le Maire propose de ne pas revaloriser les loyers des logements communaux pour l'année 2018. Après en avoir délibéré, l'unanimité du Conseil municipal accepte cette proposition.

